

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 8 Octobre 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8 puis 9
Nombre de votants : 9 puis 10
Nombre d'absents excusés : 3 puis 2
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 01/10/2026
Date de la publication : 01/10/2026
Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le : 13/10/2026

PRÉSENTS : M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René –
Mme LOUAPRE Michèle – M. KEROMEST Tugdual – Mme MORVAN Christine – Mme DEMARQUAY
Marie-Thérèse (à partir du point 4) – M. FONTAINE Antoine – Mme LALONNIER Marjorie

ABSENTS EXCUSÉS : M. MILLET Serge (a donné pouvoir à M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard) – Mme BRAULT Virginie –
Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse (jusqu'au point 3)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRETAIRE : Mme LOUAPRE Michèle

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1^{er} Adjoint préside la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 Septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 Septembre 2026
est validé par les membres du conseil municipal.

Désignation du ou de la secrétaire de séance

Mme LOUAPRE Michèle est désignée secrétaire de séance.

Le 1^{er} Adjoint fait état des devis signés (sans délibération) :

- Voirie, route de Saint Symphorien : 1 385.08 € TTC (payé via les attributions de compensation CCBRI)
- Fournitures d'entretien par l'entreprise adaptée : 221.04 € TTC

Le conseil municipal prend acte.

Le 1^{er} Adjoint,
Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE



La secrétaire de séance,
Michèle LOUAPRE